



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PICARDIE

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
de PICARDIE

**PROJET D'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT A NOGENT SUR OISE (60180)
HOWDEN BC COMPRESSORS**

**AVIS DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

I. Présentation du projet

Identité du demandeur

Nom / Raison sociale	HOWDEN BC COMPRESSORS S.A.
Forme juridique	Société anonyme (S.A.)
Adresse siège social et site	Rue Roland Vachette – 60140 – NOGENT SUR OISE
Signataire de la demande	M. Raphaël AMAT, Président Directeur Général du site
Interlocuteur dossier	Mme. Cécile SOUMILLE, Directrice QES
Téléphone	03.44.74.41.00
Activités principales	Conception, fabrication et installation de systèmes de compression sophistiqués sur mesures pour l'industrie
Nombre d'emplois sur le site	250 salariés
Code NAF / APE	291 E
N° SIRET	695 580 019 00047
Superficie ICPE	20 070 m ²

La société HOWDEN BC COMPRESSORS conçoit, fabrique et installe des systèmes de compression sophistiqués sur mesures pour l'industrie. Dans ce cadre, elle exerce les activités d'usinage, de chaudronnerie, de soudage, de décapage, de grenailage, de peinture et d'assemblage de pièces mécaniques.

Ces systèmes de compression sont utilisés notamment dans les secteurs de la chimie, pétrochimie, du pétrole, du gaz, de la défense et l'aérospatiale.

Le site est actuellement sous le régime de la déclaration. Le récépissé de la préfecture de l'Oise est daté du 7 février 2007.

Dans le cadre de l'augmentation de sa capacité de production, la société HOWDEN BC COMPRESSORS, demande une autorisation d'exploiter pour la rubrique 2560.1. (Travail mécanique des métaux et alliages) pour ensemble de machines totalisant environ 887 kW.

La société HOWDEN BC COMPRESSORS sera également soumise à déclaration pour 1 rubrique : 2575 (Emploi de matière abrasive) et soumise à déclaration soumis au contrôle périodique pour 2 rubriques : 2565.2.b (Revêtement métallique ou traitement [Nettoyage, décapage, polissage, attaque chimique...]) et 2940.2.b.(Application, cuisson séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit).

II. Cadre juridique

Les installations existantes et projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du Code de l'environnement, au titre de la rubrique n° 2560.

A ce titre et conformément à l'article R.122-13 du code de l'environnement, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Le présent avis porte sur la qualité de l'évaluation environnementale produite par le pétitionnaire, en particulier l'étude d'impact et l'étude de dangers, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Conformément à l'article R. 122-13 du code de l'environnement, cet avis est transmis au pétitionnaire et joint au dossier d'enquête publique.

III. Analyse du contexte environnemental lié au projet

Le site est implanté dans une ancienne ZAC au Nord de la commune. Il est situé au Nord de la D1016 et à l'Est de la D200. Le site est en zone UE du Plan d'Occupation des Sols. Il est composé d'une partie d'espaces verts et boisée et d'une partie aménagée qui constitue l'ICPE. Le lieu où est installée la société HOWDEN BC COMPRESSORS a un passé industriel depuis 1884.

Des habitations sont situées en limite de propriété au Sud du site. Celui-ci est bordé par la Brèche au Nord. La société est située dans une zone péri-urbaine. Il est recensé à moins de 2,5 km, des groupes scolaires, une crèche, un complexe sportif, des gares, des foyers de personnes âgées.

Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de Réserve Naturelle Volontaire (RNV), de Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), dans une Zone Natura 2000, dans un rayon d'arrêté de Biotope (APB) ou dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique ou Faunistique (ZNIEFF). La ZNIEFF la plus proche se situe à 0,5 km.

Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (AEP).

Enfin le site est situé dans une zone à dominante humide. Celui-ci n'a toutefois pas d'impact prévisible sur cette zone.

Les enjeux écologiques sur le secteur peuvent être considérés comme assez faibles. En effet, l'implantation du site dans une ancienne ZAC et à proximité de la RD1016 et de la RD200 permet d'affirmer que le contexte environnemental n'est pas sensible. En particulier, on ne note pas de présence de potentielles espèces protégées ou de zone patrimoniale particulière au voisinage de l'exploitation.

Les principaux enjeux qui découlent des intérêts environnementaux à préserver et des effets prévisibles du projet sont détaillés ci-après.

IV. Analyse de l'étude d'impact

Par rapport aux enjeux présentés dans la partie III, l'étude d'impact a correctement analysé l'état initial et ses évolutions. Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

Les éléments d'appréciation les plus pertinents sont les suivants :

- L'étude d'impact montre que HOWDEN BC COMPRESSORS n'a pas de rejet d'eau industriel. Les eaux issues du process industriel sont en faible quantité et traitées dans des filières agréées.
- Le plan des réseaux montre que les eaux usées sont dirigées vers des fosses septiques avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales. L'exploitant n'a pas indiqué si le dispositif d'assainissement non collectif a reçu l'avis favorable du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les eaux de restauration sont dirigées vers un bac dégraisseur avant de rejoindre le réseau des eaux pluviales. Toutes ces eaux sont dirigées gravitairement vers un fossé au Nord-Est du site.
- Les eaux pluviales issues des voiries sont dirigées vers un déboureur-séparateurs d'hydrocarbures installé en février 2011. Les eaux pluviales issues des toitures ou aires de stationnement se rejettent dans le milieu naturel par un fossé à l'Est du site ou par infiltration côté Ouest du site.

Une mise à jour des plans des réseaux d'eaux de l'ensemble du site est planifiée pour le premier semestre 2011. Après étude de ces plans, le cas échéant, une mise en conformité des réseaux d'eaux est planifiée pour 2016.

Il n'y a pas de moyens techniques en place pour supprimer le risque de pollution accidentelle lors des manipulations de chargement/déchargement. Il en est de même en ce qui concerne les eaux potentiellement polluées d'extinction lors d'un incendie.

Le demandeur projette de mettre en place un obturateur afin d'empêcher les pollutions éventuelles de sortir du site. Le calcul du volume de rétention ainsi créé n'a pas été démontré dans le dossier.

Les rejets de polluants atmosphériques représentent des flux assez faibles et discontinus. Les rejets les plus notables sont ceux de Composés Organiques Volatils (COV) issus de la cabine de peinture et équipements associés pour une masse d'environ 8150 kg (en 2008) de solvants consommés. Nous notons l'utilisation, en petite quantité, d'une peinture avec la phrase de risque R49 (peut provoquer le cancer par inhalation) qui devrait être substituée en 2011.

L'étude de risque sanitaire est conduite de façon majorante. L'exploitant précise que l'exploitation du site n'engendrera pas de nuisances pouvant avoir un effet sur la santé. Il est cependant recommandé que celui-ci apporte des précisions au volet sanitaire de son dossier avant la présentation au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Il est en effet opportun que soient justifiés les raisons pour lesquelles il a écarté la voie d'exposition par ingestion ainsi que le choix de traceurs du risque sanitaire.

Les nuisances en matière de trafic routier restent mesurées.

Enfin concernant le bruit, selon l'étude menée en 2009, les résultats montrent des non conformités en matière d'émergence au sud du site de jour comme de nuit. Le demandeur a réalisé début 2011 une modification de son installation de chauffage qui serait la source de ces non-conformités. Une nouvelle étude de bruit sera réalisée. Le cas échéant, des actions complémentaires seront réalisées afin de supprimer les non-conformités.

V. Analyse de l'étude de dangers

L'étude de dangers n'a pas révélé de phénomènes dangereux qui puissent avoir des effets à l'extérieur du site. Plusieurs scénarios de danger ont été étudiés dont l'installation soumise à autorisation. Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie apparaissent suffisants au regard des risques.

L'examen de cette étude ne fait donc pas apparaître de situations de danger jugées inacceptables.

VI. Justification du projet et prise en compte de l'environnement par le dossier

Les éléments du dossier de demande d'autorisation de la société HOWDEN BC COMPRESSORS apparaissent suffisamment développés. Les justifications ont pris en compte les objectifs de protection de l'environnement, à savoir : la protection de la ressource en eau et la prise en compte des risques naturels, des rejets des effluents atmosphériques et de l'évaluation du risque sanitaire. Les mesures de suppression de réduction et de compensation proposées ainsi que le réaménagement décrit dans le dossier seront repris, en cas d'autorisation, dans le projet d'arrêté.

Le présent avis prend en compte la contribution du Préfet de l'Oise et celle de l'Agence Régionale de Santé Picardie.

Amiens, le 24 août 2011

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales


Pierre GAUDIN